



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES CHAMPIONNATS NATIONAUX SENIORS MASCULINS

Réunion du :	06 août 2014
à :	Paris (siège FFF)
Président :	M. P. LERESTEUX
Présents :	MM. B.BESSON - P.BULLY - R.FOURNEL - P. LANCESTRE P. LE YONDRE - A. LUCAS et C. OLIVEAU
Assistent à la séance :	M. C. DROUVROY, Directeur des Compétitions Nationales M. B. BAUWENS, Responsable des Compétitions Seniors Masculines
Excusés :	Mme MC. TERRONI M. A. DURAND M. JC.HILLION, Représentant du CA de la LFA MM. A.GEMMRICH – M.MALLET (Représentants du Comité Exécutif) M. P BERGEROO, Référent DTN

1) NOTE D'INFORMATION

Cette réunion plénière de la CFCNSM fait suite aux réunions d'informations des clubs du Championnat National ainsi que celle des clubs accédants au CFA 2.

Les discours d'accueil du Président de la CFCNSM à l'attention des clubs ainsi que l'ordre du jour de ces réunions seront annexés au présent Procès Verbal.

2) HORAIRES / TERRAINS:

La Commission précise tout d'abord que les clubs faisant l'objet d'une décision ci-après sont les clubs présentant des installations sportives ne répondant pas, à ce jour, aux exigences de la Compétition dans laquelle ils sont engagés pour cette nouvelle saison ou bénéficiant d'une dérogation du COMEX et pour lesquels la Commission a besoin d'éléments complémentaires.

NATIONAL

- **USM AVRANCHES**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Pris connaissance des éléments fournis par le club au service de la Fédération laissant apparaître que les travaux entrepris sur les vestiaires du stade René Fenouillère ne sont pas conformes aux recommandations formulées par la CFTIS suite à sa visite, dès lors qu'ils ne garantissent pas un accueil des équipes visiteuses et des officiels dans des conditions de confort minimales à ce niveau de compétition,

Considérant dès lors qu'en l'état de ses vestiaires conformément aux multiples avertissements adressés au club, le stade René Fenouillère ne peut accueillir de rencontre du Championnat National,

Considérant que compte tenu des délais, le club est invité à envisager dans les plus brefs délais la location puis la mise en place de blocs vestiaires / sanitaires provisoires, dans l'attente de la réalisation des travaux demandés,

Considérant enfin que l'accès au stade devait être modifiée pour pouvoir accueillir le car des équipes visiteuses et que cet aménagement n'a pas non plus été réalisé,

Par ces motifs,

l'USM AVRANCHES ne pourra recevoir en Championnat National sur le stade René Fenouillère qu'à la stricte condition qu'il soit équipé de vestiaires tels qu'attendus pour un stade de niveau 3.

- Demande au club de confirmer la réalisation de cet aménagement avant son premier match à domicile.

- Rappelle au club d'AVRANCHES que celui-ci se doit également de procéder à des aménagements relatifs de la clôture du stade, de l'aire de jeu, de l'éclairage, du parc de stationnement et du secteur des supporters visiteuses, lesquels devront par ailleurs être examinés dans les meilleurs délais par la CFTIS.

- **GS MARSEILLE CONSOLAT**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Pris connaissance du courriel du club faisant l'état des travaux engagés sur notamment l'accès du tunnel allant aux vestiaires et le secteur visiteur,

Considérant toutefois que le GS MARSEILLE CONSOLAT n'a transmis aucun élément justifiant matériellement la réalité de ces aménagements,

Par ces motifs,

- Demande au club de transmettre des éléments probants (photos et tableaux d'avancement de travaux) dans un délai maximum de 72h faute de quoi la Commission ne pourra valider la tenue des rencontres sur le stade la Martine en Championnat National.

- Les travaux opérés par le club de MARSEILLE CONSOLAT devront par ailleurs être examinés dans les meilleurs délais par la CFTIS.

CFA

- **US FLEURY MEROGIS**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Pris connaissance des correspondances du club et de la mairie de FLEURY MEROGIS dans lesquelles ils s'engagent à réaliser des travaux sur le stade Auguste Gentelet 1 pour que celui-ci soit prochainement classé en niveau 3 et qu'il puisse bénéficier d'un éclairage niveau E4,

Rappelé que le règlement de la compétition prévoit qu'en CFA le coup d'envoi est fixé le samedi entre 18h et 20h,

Rappelé par ailleurs que le règlement de la compétition dispose également qu'en CFA, le club doit évoluer sur une installation classée par la FFF en niveau 3 ou 3sye minimum avec un éclairage classée par la FFF en niveau E4 au minimum,

Considérant que le club de FLEURY MEROGIS vient d'accéder au CFA et qu'il peut, dans ces conditions, bénéficier d'une dérogation d'une saison, afin de mettre son installation en conformité, ce à quoi le club et la municipalité se sont engagés,

Par ces motifs,

- **accorde une dérogation d'une saison au club de FLEURY MEROGIS pour mettre en conformité son stade Auguste Gentelet 1 (en Niveau 3) et avec un éclairage en E4 minimum. Le coup d'envoi de ses rencontres de CFA pour la saison 2014/2015 est donc fixé le dimanche à 15H.**
- **Dit que le club doit nous fournir, avant le 31 décembre 2014, un état d'avancement précis des travaux réalisés ou en cours de réalisation à cette date.**
- **A défaut de respect des exigences du Championnat concerné à l'issue de la saison 2014/2015, le club ne pourrait participer au CFA 2015/2016.**

- **STADE MONTOIS**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Considérant qu'à ce jour, le club n'a transmis aucun élément aux services de la Fédération malgré la décision précitée,

Par ces motifs,

- **Demande au club de transmettre des éléments probants (photos et tableaux d'avancement de travaux) dans un délai maximum de 72h concernant des travaux sur son stade de l'Argente en vue de l'obtention d'un classement de ce stade en niveau 3 faute de quoi la Commission ne pourra valider la tenue des rencontres du club sur ce stade en CFA.**
- **Les travaux opérés par le club de MONT DE MARSAN devront par ailleurs être examinés dans les meilleurs délais par la CFTIS.**

- **FC METZ 2**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Rappelé que le règlement de la compétition prévoit qu'en CFA le coup d'envoi est fixé le samedi entre 18h et 20h,

Rappelé par ailleurs que le règlement de la compétition dispose également qu'en CFA, le club doit évoluer sur une installation classée par la FFF en niveau 3 ou 3sye minimum avec un éclairage classée par la FFF en niveau E4 au minimum,

Rappelé que le stade « Hauts de Blémont » sur lequel le club entend disputer ses matchs à domicile est d'un niveau 3 mais que celui-ci ne dispose pas d'un éclairage classé par la FFF,

Considérant que le FC METZ 2 vient d'accéder au CFA et qu'il peut, dans ces conditions, bénéficier d'une dérogation d'une saison, afin de mettre en conformité son installation sportive, ce que le club a d'ailleurs sollicité,

Par ces motifs,

- **accorde une dérogation d'une saison à la réserve du FC METZ pour mettre en conformité son stade et le faire bénéficier d'un éclairage E4 minimum. Le coup d'envoi de ses rencontres de CFA pour la saison 2014/2015 est donc fixé le dimanche à 15H.**
- **Dit que le club doit nous fournir, avant le 31 décembre 2014, un état d'avancement précis des travaux réalisés ou en cours de réalisation à cette date.**
- **A défaut de respect des exigences du Championnat concerné à l'issue de la saison 2014/2015, le club ne pourrait participer au CFA 2015/2016.**

- **AS ST ETIENNE 2**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Pris connaissance de la correspondance du club dans laquelle il s'engage à réaliser des travaux sur le stade Aimé Jacquet pour que celui-ci soit prochainement classé en niveau 3 et qu'il puisse bénéficier d'un éclairage niveau E4,

Rappelé que le règlement de la compétition prévoit qu'en CFA le coup d'envoi est fixé le samedi entre 18h et 20h,

Rappelé par ailleurs que le règlement de la compétition dispose également qu'en CFA, le club doit évoluer sur une installation classée par la FFF en niveau 3 ou 3sye minimum avec un éclairage classée par la FFF en niveau E4 au minimum,

Considérant que l'AS ST ETIENNE 2 vient d'accéder au CFA et qu'il peut, dans ces conditions, bénéficier d'une dérogation d'une saison, afin de mettre en conformité son installation sportive, ce que le club a d'ailleurs sollicité,

Par ces motifs,

- **Accède à la demande du club et accorde une dérogation d'une saison à la réserve de l'AS ST ETIENNE pour mettre en conformité son stade Aimé Jacquet (en Niveau 3) et avec un éclairage en E4 minimum. Le coup d'envoi de ses rencontres de CFA pour la saison 2014/2015 est donc fixé le dimanche à 15H.**
- **Dit que le club doit nous fournir, avant le 31 décembre 2014, un état d'avancement précis des travaux réalisés ou en cours de réalisation à cette date.**
- **A défaut de respect des exigences du Championnat concerné à l'issue de la saison 2014/2015, le club ne pourrait participer au CFA 2015/2016.**

- **MONTPELLIER HSC 2**

La Commission,

Rappelé tout d'abord sa décision du 15.07.2014,

Pris connaissance de la correspondance du club dans laquelle il relate avoir réalisé d'important travaux sur le stade Grammont 7 pour que celui-ci soit classé en niveau 3 par la FFF et qu'il puisse bénéficier d'un éclairage niveau E4,

Rappelé que le règlement de la compétition prévoit qu'en CFA le coup d'envoi est fixé le samedi entre 18h et 20h,

Rappelé par ailleurs que le règlement de la compétition dispose également qu'en CFA, le club doit évoluer sur une installation classée par la FFF en niveau 3 ou 3sye minimum avec un éclairage classée par la FFF en niveau E4 au minimum,

Considérant que le MONTPELLIER HSC 2 vient d'accéder au CFA et qu'il peut, dans ces conditions, bénéficier d'une dérogation d'une saison, afin de mettre en conformité son installation sportive, ce que le club a d'ailleurs sollicité,

Considérant au surplus que si l'éclairage du stade n'est pas, à ce jour, d'un niveau E4, celui-ci est toutefois doté d'un éclairage E5 de bonne qualité qui doit lui permettre à court terme de jouer en nocturne sur cette installation et ce d'autant plus que le club s'est engagé à obtenir un éclairage de niveau E4 au cours de la saison,

Par ces motifs,

- Accède à la demande du club et accorde une dérogation d'une saison à la réserve de du MONTPELLIER HSC pour mettre en conformité son stade Grammont 7 (en Niveau 3) et avec un éclairage en E4 minimum. Le coup d'envoi de ses rencontres de CFA pour la saison 2014/2015 est donc fixé le samedi à 18H.

- Dit que le club doit nous fournir, avant le 31 décembre 2014, un état d'avancement précis des travaux réalisés ou en cours de réalisation à cette date.

- A défaut de respect des exigences du Championnat concerné à l'issue de la saison 2014/2015, le club ne pourrait participer au CFA 2015/2016.

CFA 2

- FABREGUES AS

La Commission,

Rappelé tout d'abord la décision de la Commission de céans du 15.07.2014,

Pris connaissance de la correspondance du club nous indiquant que des travaux ont été réalisés sur son stade Joseph JEANTON en vue d'un classement en niveau 4,

Par ces motifs,

- Demande au club de transmettre des éléments probants (photos et tableaux d'avancement de travaux) dans un délai maximum de 72h concernant des travaux sur son stade Joseph JEANTON en vue de l'obtention d'un classement de ce stade en niveau 4 faute de quoi la Commission ne pourra valider la tenue des rencontres du club sur ce stade en CFA 2.

- Les travaux opérés par le club de FABREGUES devront par ailleurs être examinés dans les meilleurs délais par la CFTIS.

3 - CHANGEMENT DE JOUR, HEURE et TERRAIN

NATIONAL

Nous vous confirmons que dans le cadre de la retransmission des rencontres en direct sur Ma Chaîne Sport. Les matchs retenus de la journée 5 diffusés sont :

PARIS FC / RED STAR FC 93 le vendredi 5 septembre 2014 à 20 H 30
SR COLMAR / RC STRASBOURG le samedi 06 septembre 2014 à 18 H 00

CFA

GROUPE B

Objet : CFA - MATCH US RAON L'ETAPE / AUBERVILLIERS FCM du 16/08/2014

Suite à la décision de la Commission d'Organisation du 18.06.2014 retenant que le match de suspension ferme de terrain infligé à l'US RAON L'ETAPE par la Commission Fédérale de Discipline devait être purgé à l'occasion de la première rencontre à domicile de CFA de la saison 2014/2015,

Considérant que le 1^{er} match à domicile en question est la rencontre du 16 août à 18h opposant RAON L'ETAPE au FCM AUBERVILLIERS,

Pris connaissance de la correspondance de RAON L'ETAPE indiquant vouloir jouer cette rencontre contre le club d'AUBERVILLIERS sur le terrain de la Colombière à Epinal, à 18h, le 16.08.2014,

Vu que le terrain proposé est d'un niveau de classement suffisant pour accueillir un match de CFA et que la distance séparant Epinal de Raon-l'Étape est suffisante pour permettre à ce match de se jouer correctement,

Dès lors, nous vous informons que la Commission d'Organisation **fixe la rencontre du samedi 16 août 2014 US RAON L'ETAPE / AUBERVILLIERS FCM à 18h sur le terrain de la Colombière à Epinal.**

Par ailleurs, la Commission demande à l'US RAON L'ETAPE de bien vouloir prendre et suivre toutes les mesures nécessaires pour permettre à cette rencontre de se disputer dans de bonnes conditions.

GROUPE C

AS BEZIERS / AS MONACO 2 le vendredi 15 août 2014 à 20 H 00

Frais supplémentaires d'arbitrage, pour match en semaine, sont à la charge du club demandeur l'AS MONACO 2.

GROUPE D

AS VITRE – Terrain Paron Nord à FOUGERES

Nous vous informons que suite à l'avis favorable de la Commission Fédérale des Terrains et Infrastructures Sportives, la Commission d'Organisation accède à votre requête pour jouer les rencontres ci-dessous, **en diurne**, sur le terrain Paron Nord à FOUGERES.

- **VITRE AS / FONTENAY VENDEE FOOT** le 30 août 2014 à 18h
- **VITRE AS / TRELISSAC FC** le 13 septembre 2014 à 18h
- **VITRE AS / CONCARNEAU US** le 4 octobre 2014 à 17h

Par ailleurs, la Commission demande au club de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la sécurité des joueurs et officiels (avant, pendant et après le match).

CFA 2

HEROUVILLE SC / SABLE SUR SARTHE FC (Groupe A) du samedi 30 août 2014
VILLEMOMBLE SPORTS / PARIS FC 2 (Groupe D) du samedi 30 août 2014

A.S.S.R.C. / THAON ES (Groupe E) du samedi 6 septembre 2014
FC VAULX EN VELIN / FC GUEUGNON (Groupe F) du samedi 23 août 2014

Demande à ses clubs de proposer un terrain d'un niveau de classement suffisant (niveau 4) pour accueillir ses rencontres de CFA 2.

LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX 2 / ST PRYVE ST HILAIRE (Groupe B) du samedi 23 août 2014

La Commission,

Pris connaissance de la demande de LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX 2 pour jouer sa rencontre de CFA 2 du samedi 23 août 2014 contre ST PRYVE ST HILAIRE à 18h sur le stade Claude JAMET,

Pris connaissance que ledit stade est classé en niveau 5 et que la réglementation de la compétition prévoit un terrain de niveau 4 minimum pour le CFA 2,

Considérant toutefois qu'il apparaît que, compte tenu de la préparation et de l'organisation d'une compétition cycliste sur la région, le terrain habituel de LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX 2 est indisponible à la date susmentionnée comme la très grande majorité des autres terrains avoisinant, ce que le club avait de plus précisé dans sa demande d'engagement,

Considérant dès lors que la Commission, à titre exceptionnel, donne son accord pour que le match cité ci-dessus puisse se dérouler à la date indiquée sur le stade Claude JAMET.

4 - CHALLENGE MEILLEUR JOUEUR DU NATIONAL

Outre la réalisation du classement du meilleur buteur du Championnat National pour la saison 2014/2015, la Commission décide de rétablir le challenge du meilleur Joueur du National pour la saison 2014/2015 dans le cadre d'un partenariat avec le diffuseur officiel du Championnat. Les modalités d'organisation de ce Challenge seront communiquées dès finalisation dudit partenariat avec le diffuseur.

5- AFFAIRES FINANCIERES / PRIX D'ENTREE

CFA

MATCH SGS / AS FURIANI AGLIANI du samedi 23/08/2014

La commission donne son accord pour effectuer l'entrée gratuite lors de la rencontre citée ci-dessus.

MATCH AS BEAUVAIS / ARRAS FA du samedi 16/08/2014

La commission donne son accord pour effectuer l'entrée à tarif unique (1€) des spectateurs lors de la rencontre citée ci-dessus.

6- DIVERS

NATIONAL : FC ISTRES OUEST PROVENCE

La CFCNSM accuse réception du courrier électronique daté du 28 juillet 2014 du club FC ISTRES, mentionnant que leurs maillots avaient été sublimés avec le logo « rectangulaire » de la compétition.

A titre exceptionnel, la Commission vous autorise à évoluer cette saison avec ces maillots, toutefois elle vous demande de floquer à compter de ce jour tout nouveau jeu de maillots avec le patch officiel rond de la compétition.

Cette autorisation est à présenter aux délégués, à chaque rencontre concernée pour le port des maillots non réglementaires.

Le Président

P. LERESTEUX

Le Secrétaire

P. LANCESTRE

REUNION CHAMPIONNATS NATIONAUX – NATIONAL – CFA2 2014 – 2015

Championnat National

Bienvenue à tous et toujours aussi heureux de vous retrouver pour entamer une nouvelle saison ensemble !

La saison passée s'est globalement bien déroulée, je pense que nous avons tous fait des efforts en ce sens, et je souhaite que nous continuions à collaborer de cette manière.

Je sais que vous avez des obligations ou toute autre sorte de pression mais cela ne doit pas dégrader le fonctionnement général de nos Championnats. Soyez certains que nous sommes là, avec la Commission, pour vous aider et non pas pour vous nuire.

J'en profite pour remercier les membres de la Commission et l'équipe administrative qui travaillent sans relâche pour faciliter le bon déroulement des Compétitions et également pour vous présenter des calendriers dans les temps.

Je tiens également à associer le Comité Exécutif de la Fédération et la LFA qui nous soutiennent et qui nous font pleinement confiance dans nos décisions.

Aussi, je compte sur vous, vos compétences et votre savoir-faire pour nous fournir des compétitions pleines et régulières. Il y aura de l'enjeu très certainement, et tant mieux, mais la raison doit toujours finir par l'emporter !

Restons vigilants ! Des débordements sont si vite arrivés et ne nous tirons pas une balle dans le pied en montrant une mauvaise image de notre sport. Nous devons être exemplaires.

J'insisterai sur le fait d'être extrêmement attentifs à la sécurité dans nos stades. Nous avons une responsabilité engagée auprès du grand public et de nos joueurs alors évitons tout problème.

Et pour cela, je me tourne vers vous directement, je sais que vous faites un travail sérieux et dévoué au quotidien, je vous en remercie, et vous demanderai de rester sans cesse concerné par ce désir de bien faire. Je compte sur vous pour féliciter également vos Dirigeants et Bénévoles, dans vos structures, qui se donnent corps et âmes pour que tout se passe au mieux.

Continuez à travailler sérieusement, nous essaierons également d'être les plus efficaces et disponibles pour vous contenter comme il se doit. Nous devons avancer ensemble pour le Football.

Je ne vais pas insister plus longtemps, je vous fais confiance. Et avant d'attaquer cette réunion, je vous remercie encore pour tout pour tout ce que vous faites pour notre sport !

Bonne saison à tous !

Championnat Nouveaux Clubs CFA2

Laissez-moi vous souhaiter la bienvenue et toutes mes félicitations à vous, vainqueurs des vos Championnats de Ligue respectifs.

Je vous souhaite une excellente arrivée et une adaptation rapide pour ceux qui ne connaissent pas encore ce niveau. Vous allez peut-être découvrir des changements dans vos organisations mais cela ne doit pas vous décourager, au contraire, c'est pourquoi je vous souhaite de bien figurer dans cette nouvelle compétition.

Et ce n'est pas parce que vous montez d'un échelon que la course à l'enjeu doit prendre le dessus. Je compte sur vous pour rester adulte, ne pas vous laisser dépasser par les surenchères comme j'ai l'habitude de le dire. Le Football reste un jeu et un plaisir avant toute chose !

Il n'y a qu'un seul premier par groupe et donc pas de place pour tout le monde. Ne vous mettez pas trop de pression, sinon vous aurez certainement de mauvaises surprises, mais quoiqu'il en soit, nous sommes là, avec la Commission pour vous accompagner.

N'hésitez pas à nous solliciter, restez attentifs et soyez bien à l'écoute de ce qui va vous être présenté dans les minutes qui suivent, notamment en terme d'obligations, de billetterie ou de sécurité pour que votre organisation soit la meilleure possible.

Je vous laisse donc entre les mains de notre Commission et de l'équipe Administrative et vous souhaite un excellent Championnat 2014-2015 !



ORDRE DU JOUR

REUNION du 6 août 2014 de 9 H 30 à 12 H 45

Pour les clubs du National

09h30→10h00 : Petit Déjeuner et Accueil des participants

10h00→10h15 : Ouverture

- ✓ Introduction et Accueil des clubs (M. MALLET /M. TRONSON / P. LERESTEUX).
- ✓ Présentation de la CFCNSM, LFA et de la DCN (C.DROUVROY)

10h15→10h45 : Le Championnat National

- ✓ Présentation modification du règlement des championnats nationaux seniors masculins (C.DROUVROY)
- ✓ Point Calendrier et rappel sur les journées de championnat potentiellement impactées par la CDF. (programmation TV impérative) (B. BAUWENS)
- ✓ Point sur la réglementation des installations (Niveau classement exigé et conditions utilisations quant à l'organisation d'un match) (C.DROUVROY)
- ✓ Introduction sur le Manuel Club du Championnat National (B. BAUWENS)
- ✓ Rôle du délégué en National. (A. DURAND)

10h45→11h15 : Actualité Juridique

- ✓ Rappel sur les paris sportifs (T. CAYOL)
- ✓ Nouveauté Statut Joueur Fédéral (T. CAYOL)

11h15→11h40 : Bilan et Perspective Ma Chaîne Sport (JY DHERMAIN et JA GROSS).

11h40→12h00 : Divers

- ✓ Point Billetterie (M. GEHIN)
- ✓ Point Sécurité (G. GOFFAUX)

12h00→12h20 : Informations sur la Licence « Club Fédéral » et les aides distribuées(C.DROUVROY)

12h20 →12h45 Questions/ réponses

Pause Dejeuner

12h30→Accueil des clubs du CFA 2

12h45→14h00 : déjeuner Commun au Lounge avec les clubs accédants du CFA 2





ORDRE DU JOUR

REUNION du 6 août 2014 de 14 H 00 à 16 H 30

Pour les clubs accédants CFA 2

12h30→Accueil des clubs du CFA 2

12h30→14h00 : déjeuner Commun au Lounge avec les clubs du National

14h00→14H30 : Ouverture

- ✓ Introduction et Accueil des clubs (M. MALLET /M. TRONSON / P. LERESTEUX).
- ✓ Présentation de la CFCNSM, LFA et de la DCN (C. DROUVROY)

14h30→15h15 : Le CFA 2

- ✓ Présentation modification du règlement des championnats nationaux seniors masculins (C. DROUVROY)
- ✓ Point Calendrier et rappel sur les journées de championnat potentiellement impactées par la CDF (programmation TV impérative) (B. BAUWENS)
- ✓ Problématique des matchs en retard programmés en semaine si nécessaire (B. BAUWENS)
- ✓ CDF 7^{ème} tour - plage d'appel aux clubs de CFA 2(C. DROUVROY)
- ✓ Présentation des extraits du Guide traitant de l'organisation d'une rencontre de CFA 2 (B. BAUWENS)

15h15→15h30 : Actualité Juridique

- ✓ Rappel sur les paris sportifs (T. CAYOL)
- ✓ Questions sur Statut du Joueur Fédéral (T. CAYOL)

15h30→16h00 : Divers

- ✓ Informations sur délégués nationaux (A. DURAND)
- ✓ Informations billetterie (M. GEHIN)
- ✓ Informations sécurité – Rôle du Responsable sécurité (G. GOFFAUX)

16h→16h30 : Informations sur la licence « Club Fédéral » et les aides distribuées (C. DROUVROY)

+ Questions/ réponses et Présentation du Clip Vidéo sur la Feuille de Match Informatisée

